

2.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES

Exercice 2026 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n°1

Le Maire, sur proposition du 3^{ème} Adjoint délégué aux Finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique de l'année 2025 a été approuvé par l'assemblée délibérante le 28 avril 2026 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2025, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2026 et la fin de l'exercice comptable.

Il est également proposé de modifier l'autorisation de programme et de crédits de paiement suivant :

- AP/CP 007 - Mise en accessibilité de Bâtiments Communaux Phase 01 pour un montant de 1 890 677,16 € TTC, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération lors de cette même séance.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21351 « Bâtiments Publics » est débité de la somme de 18 300,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » est crédité de la somme de 10 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est crédité de la somme de 8 300,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	BP 2026 (RAR + voté + DM)	Proposition DMI	TOTAL
21 - Immobilisations corporelles	21351 - Bâtiments Publics	1 556 005,38 €	- 18 300,00 €	1 537 705,38 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	930 801,81 €	10 000,00 €	940 801,81 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	2 975 902,31 €	8 300,00 €	2 984 202,31 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2026 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
21 - Immobilisations corporelles	9 057 132,71 €	- 8 300,00 €	9 048 832,71 €
23 - Immobilisations en cours	5 476 902,31 €	8 300,00 €	5 485 202,31 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026 et le compte financier unique 2025, adoptés le 28 avril 2026,

 d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget Principal comme détaillée ci-dessous :

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21351 « Bâtiments Publics » est débité de la somme de 18 300,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » est crédité de la somme de 10 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est crédité de la somme de 8 300,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2026 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
21 - Immobilisations corporelles	21351 - Bâtiments Publics	1 556 005,38 €	- 18 300,00 €	1 537 705,38 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	930 801,81 €	10 000,00 €	940 801,81 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	2 975 902,31 €	8 300,00 €	2 984 202,31 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2026 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
21 - Immobilisations corporelles	9 057 132,71 €	- 8 300,00 €	9 048 832,71 €
23 - Immobilisations en cours	5 476 902,31 €	8 300,00 €	5 485 202,31 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

 d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.